

Vos interlocuteurs CD56	Elue : Evelyne DRIANO	07 81 97 90 15 - cd56-sportive@orange.fr
	Salariée : Sylvie PERGAUD	02 97 64 51 86 - basket-morbihan@orange.fr

### DOCUMENTS UTILES

#### Références départementales :

- Règlements sportifs généraux départementaux - articles 18 - 19 - 20 - 21
- calendrier des dérogations (dates à laquelle doivent être saisies les dérogations ) cf fiche C5-2

**Définition dérogation : sur les championnats départementaux, tous les horaires de match sont affichés à 00:00. Afin de rentrer les horaires de match à domicile, il est nécessaire que le club recevant saisisse les demandes de dérogation (se référer au calendrier des dérogations pour connaître les dates limites de saisie).**

#### Pour saisir les dérogations :

**accéder au logiciel FBI :** il suffit de vous connecter sur <https://extranet.ffbb.com/fbi>

Renseigner votre identifiant et mot de passe .

Sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet « compétition » puis sélectionner « dérogations ».

Par défaut, l'affichage se met sur les dérogations à créer.

#### Il existe 5 « états » de dérogation :

- **A CRÉER** = horaire de la rencontre à 00:00 à modifier ou dérogation à modifier (heure / salle ...)
- **EN COURS** = demande effectuée par un des deux clubs mais en attente de validation par l'autre club
- **ACCEPTÉE PAR LES DEUX ASSOCIATIONS** = demande en attente de validation par le CD, la Ligue ou la FFBB
- **ACCEPTÉE PAR L'ORGANISME DIRIGEANT** = la demande est validée, la dérogation redevient modifiable à créer
- **REFUSÉE** : demande refusée par le club adverse ou l'organisme dirigeant, la dérogation redevient à créer

Sur chaque dérogation, possibilité de changer l'horaire, la date, le lieu ou inverser la rencontre.

#### Inversion d'une rencontre

- faire une demande d'inversion sans changer l'horaire l'heure et la date

- quand la demande est validée (club + CD), refaire une demande de dérogation cette fois-ci en modifiant l'horaire et la date si besoin

#### Refus d'une dérogation

un club peut refuser une demande pour :

- les horaires à 18h30 / 19h00 en seniors
- les horaires non officiels
- un changement de date

Attention : le refus doit être motivé

### LIENS UTILES

- <https://extranet.ffbb.com/fbi>



## LES COMPETITIONS

### LA SAISIE DES DEROGATIONS SUR FBI

FICHE  
C5-2

<b>Vos interlocuteurs CD56</b>	Elue : Evelyne DRIANO	07 81 97 90 15 - cd56-sportive@orange.fr
	Salariée : Sylvie PERGAUD	02 97 64 51 86 - basket-morbihan@orange.fr

### CALENDRIER DES DEROGATIONS 2018-2019

**Pour les matchs de la rentrée à la toussaint** – dérogations à saisir dès la sortie des championnats, soit pour le **26/09 pour les championnats jeunes et pour le 14/09 pour les championnats seniors**

Pour les matchs de la **toussaint à Noël** – dérogations à saisir pour le **19/10**

Pour les matchs de **Noël à Février** – dérogations à saisir pour le **28/12**

Pour les matchs de **Février à Avril** – dérogations à saisir pour le **08/02**

NB : plus tôt sont faites les dérogations et plus facile est la gestion des arbitres par la CDO. La CDO ne peut s'engager à nommer des arbitres sur vos rencontres moins de 2 semaines avant celles-ci.

### LIENS UTILES

- <https://extranet.ffbb.com/fbi>